

BUREAU EXÉCUTIF TÉLÉPHONIQUE

VENDREDI 6 MARS 2020

18h30 - 20h00

Présent(s)	BAUDRAND Jacky, BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, DUPONT Anne Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LESCURE Philippe, PY Alexandre, SOIN Patrick, VIDIL Andrée.
Invité(s) à titre consultatif	FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard
Absent(s) excusé(s)	

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général, le Président Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

1 Décisions à prendre	2
1.1 Validation des comptes 2019	2
1.2 Proposition d'intégration d'une distance XXS dans le tableau des coûts 2021	5
1.3 Report de la Coupe d'Europe au 17 octobre 2020	5
2 Tour de table, informations générales :	6
2.1 Situation Coronavirus	6
2.2 Service civique	6
2.3 Service national universel et sport	6
2.4 CNOSF : Règle 40 - JO Tokyo 2020	7
2.5 Plan aisance aquatique (Agence Nationale du Sport)	8
2.6 Promotion des Épreuves Affiliées	9

1 Décisions à prendre

1.1 Validation des comptes 2019

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, présente le projet de compte de résultat 2019 et le projet de bilan 2019. En accord avec le Président LESCURE, il propose aux membres du BE trois orientations :

- L'application anticipée du règlement ANC (autorité des normes comptables) 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui prévoit notamment le reclassement du traitement des fonds dédiés en exploitation.
 - concrètement cela signifie que les fonds dédiés n'apparaissent plus sur une ligne distincte du compte de résultat (en dehors du résultat d'exploitation, en dehors du résultat financier, en dehors du résultat exceptionnel) mais qu'ils vont apparaître :
 - en produit d'exploitation : le montant de fonds dédiés à utiliser en 2019, soit 188 k€ (utilisation des fonds dédiés)
 - en charges d'exploitation : le montant des fonds dédiés non consommés à reporter en 2020 : 142 k€ (ligne report en fonds dédiés)
 - L'impact sur le résultat d'exploitation est donc de +46 k€.
- L'application d'une nouvelle dépréciation de la créance de Belfort. En l'absence de remboursement de la créance liée à l'organisation du Championnat du Monde de Triathlon LD à Belfort en 2013, et sans s'interdire d'engager une procédure judiciaire à l'encontre de l'organisateur, cette créance déjà dépréciée à 50% sera désormais dépréciée à 100%.
 - en charges d'exploitation : dépréciation de 19 k€ (ligne Dotations aux amortissements et aux dépréciations)
 - L'impact sur le résultat d'exploitation est donc de -19 k€.
- La dépréciation de la valeur des titres de TEVE à hauteur de 103 k€.
 - Les titres de TEVE sont comptabilisés à hauteur de 450 k€ alors que les capitaux propres de TEVE ne sont plus que de 244 239 €, la F.F.TRI. a donc la possibilité de déprécier les titres jusqu'à 206 k€ (206 k€ de dépréciation possible + 244 k€ de capitaux propres = 450 k€)
 - En 2019, TEVE réalise comme prévu un résultat positif de 34 k€, les recettes sont désormais connues par avance (Triathlon de Paris, marque Embrunman notamment), les dépenses sont circonscrites et ce montant de résultat est à prévoir chaque année.
 - Néanmoins, avec 30 k€ de résultat positif chaque année, il faudrait patienter 7 ans pour que TEVE reconstitue ses capitaux propres à hauteur de 450 k€.
 - Afin de donner à la future équipe dirigeante le maximum de latitude quant à la gestion de TEVE, désormais rentable, il est proposé de déprécier les titres de TEVE à hauteur de 103 k€ uniquement :
 - en charges financières : 103 k€, ligne Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions
 - L'impact sur le résultat financier est donc de -103 k€.

Ces trois propositions sont validées par le BE à l'unanimité.

Après application de ces trois principes, le compte de résultat et le bilan sont les suivants :

• **Compte de résultat :**

COMPTÉ DE RÉSULTAT	au 31/12/2019	au 31/12/2018 nouvelle présentation	au 31/12/2018 ancienne présentation
	Produits d'exploitation	6 533 585	5 842 276
Charges d'exploitation	-6 291 553	-5 830 902	-5 543 324
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	242 031	11 373	221 915
Résultat financier	- 111 015	-23 890	-23 890
RÉSULTAT COURANT	131 016	-12 517	198 025
Résultat exceptionnel	36 474	47 443	47 443
Impôts sur les bénéfices	-52 869	0	0
Report des ressources non utilisées			77 037
Engagements à réaliser			-287 579
EXCÉDENT OU DÉFICIT	114 621	34 927	34 927

dont 103 k€ de dépréciation des titres de TEVE

dont 19 k€ de provision supplémentaire (dépréciation créance BELFORT)

dont 188 k€ de fonds dédiés : nouvelle présentation règlement ANC 2018-06

dont 142 k€ de report de fonds dédiés : nouvelle présentation règlement ANC 2018-06

• **Bilan**

BILAN ACTIF		au 31/12/2019	au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISÉ		1 194 576	2 214 854
	Immo incorporelles	211 465	264 085
	Immo corporelles	298 681	1 162 605
	Immo financières	684 430	788 164
ACTIF CIRCULANT		4 213 199	3 754 142
	Stocks & acompte	89 013	85 226
	Créances	2 271 001	2 240 615
	Trésorerie	1 798 844	1 318 948
	Charges constatées d'avance	54 341	109 322
TOTAL DE L'ACTIF		5 407 775	5 968 996

vente du bâtiment Marcel Sambat

dépréciation des titres de TEVE

+ de produits constatés d'avance au passif = + de trésorerie

	BILAN PASSIF	au 31/12/2019	au 31/12/2018
	FONDS PROPRES	999 435	909 129
	Réserves	194 965	194 965
	Report à nouveau	556 834	521 908
	Résultat de l'exercice	114 621	34 927
Résultat 2019			
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	108 408	97 190
Essentiellement provision pour indemnité de départ à la retraite			
	FONDS DEDIES	155 990	201 579
	DETTES	4 143 943	4 761 098
	Emprunt et dettes / banque	55	852 498
Vente du bâtiment Marcel Sembat = remboursement du prêt			
	Dettes financières diverses	15 018	13 812
	Dettes fournisseurs	627 297	758 015
	Dettes fiscales et sociales	297 195	188 226
	Autres dettes	29 645	83 282
	Produits constatés d'avance	3 174 731	2 865 265
+6% de licences sur la période sept - déc			
	TOTAL DU PASSIF	5 407 775	5 968 996

Après intéressement et impôt, le résultat de l'exercice 2019 est excédentaire de 114 621 €, et ce principalement en raison :

- des économies générées par tous les secteurs après l'annonce d'une projection de résultat largement déficitaire en septembre dernier. Près de 190 k€ ont été économisés par les secteurs suivants :
 - Administration et affaires internationales : -8 k€, soit une économie de 2,55% du budget initial du secteur
 - Communication Marketing : -17 k€, soit une économie de 4,61% du budget initial du secteur
 - Développement : -82 k€, soit une économie de 23,74% du budget initial du secteur
 - Accord cadre et discipline : -34 k€, soit une économie de 7,89% du budget initial du secteur
 - Vie Sportive : -49 k€, soit une économie de 6,28% du budget initial du secteur
- d'un surplus de 187 k€ de recettes sur nos adhésions par rapport au budget prévisionnel 2019, dont 130 k€ de recettes liées aux pass compétition dont nous n'avons connaissance qu'en fin d'année, voire en janvier, lorsque toutes les ligues ont fait remonter le nombre de pass vendus sur leurs épreuves. (hors inscription en ligne)

Tous les membres du BE s'accordent à dire qu'une connaissance des recettes de pass compétition en fin d'année, voire en début d'année suivante, ne permet pas un pilotage optimal de la gestion fédérale et qu'il conviendra d'améliorer ce système, d'encourager l'utilisation du système de pass compétition en ligne, et plus largement de moderniser nos outils comptables et de gestion. Concernant ce dernier point, Pierre BIGOT, Secrétaire Général, rappelle que la fédération, conformément aux préconisations de l'audit diligenté par le ministère des sports, a mis en œuvre au cours de cet exercice, les dispositions techniques nécessaires pour répondre à cette évolution.

Cédric GOSSE, Vice Président en charge des relations avec les ligues régionales et les territoires, propose d'affecter tout ou partie du résultat 2019 à un projet associatif pour financer notamment la communication olympique, les primes olympiques pour les futurs médaillés que nous attendons tous. Jacky BAUDRAND, Vice Président en charge de la communication, du marketing et des relations extérieures abonde dans ce sens car il est important que l'objectif de médailles à Tokyo se traduise par un affichage budgétaire en phase avec cet objectif partagé.

Emmanuel CHABANNES précise que cela ne sera pas nécessaire car il y a déjà près de 195 k€ de fonds propres affectés à des projets associatifs par les Assemblées Générales précédentes (depuis 2001), que ces projets ont pu se réaliser sans avoir à mobiliser ces fonds et que par conséquent il est possible de les réaffecter, par décision de l'Assemblée Générale, à un nouveau projet associatif.

Emmanuel CHABANNES indique que le budget prévisionnel 2020 sera revu en intégrant ce montant de fonds propres dans les produits, et le coût de la communication olympique et des primes olympiques notamment dans les charges. Cette révision tiendra également compte des mises à jour opérées par la Direction Technique Nationale suite à la signature du Pacte de Performance avec l'Agence Nationale du Sport.

Cette nouvelle version de budget prévisionnel sera transmise aux membres du BE par email pour validation avant envoi aux membres du CA.

Le BE prononce à l'unanimité l'arrêté de principe des comptes 2019 et proposera au CA et à l'AG d'affecter l'excédent 2019 (114621€) au report à nouveau pour consolider nos fonds propres.

Le Trésorier Général rappelle que les comptes 2019 doivent désormais être arrêtés par le Conseil d'administration avant d'être approuvés par l'assemblée générale.

1.2 Proposition d'intégration d'une distance XXS dans le tableau des coûts 2021

Conformément à la demande du CA de septembre 2019, il sera proposé à l'AG de prévoir des coûts 2021 pour la distance XXS.

La création de la distance XXS avait été proposé lors du CA de septembre 2019. Aucun tarif n'ayant été voté par l'Assemblée Générale, le CA avait souhaité que les tarifs soient adoptés lors de l'AG d'avril 2020.

Ce point ayant été omis dans la version du projet de coûts 2021 déjà transmis aux membres du CA en prévision de la réunion du 10 mars prochain, ***le BE décide à l'unanimité d'adresser au CA, dans les meilleurs délais, une mise à jour prévoyant :***

- ***l'intégration de la distance XXS dans la rubrique déjà existante "droits d'organisation XS et S"***
- ***l'application du tarif pass compétition "Autres épreuves" sur les épreuves distance XXS.***

1.3 Report de la Coupe d'Europe au 17 octobre 2020

En raison des risques liés au Coronavirus, Alexandre PY, Vice Président en charge de la Vie Sportive, fait savoir que la Coupe d'Europe de Triathlon prévue à Liévin est reportée au 17 octobre 2020, et à la demande de l'ETU, il remercie les membres du BE de bien vouloir acter ce report officiellement.

Les membres du BE valident à l'unanimité le report de la Coupe d'Europe de Triathlon au 17 octobre 2020, à Liévin. Cette décision sera communiquée dans les plus bref délais à l'organisateur et à l'European Triathlon Union.

2 Tour de table, informations générales :

2.1 Situation Coronavirus

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, reste à l'écoute des directives des autorités, il appartient aux différents préfets d'interdire, au cas par cas, les rassemblements (épreuves, réunions...) concernant notre fédération.

Si la fédération avait interdiction de tenir son Assemblée Générale à Valence en avril prochain, son report à Paris au mois de juin sera étudié. (Date initialement prévu pour le conseil d'administration, le 20 juin 2020).

Benjamin MAZE, Directeur Technique National, est lui aussi à l'écoute des directives des autorités françaises mais aussi de celles de l'ITU. A ce jour les conséquences de cette épidémie ne sont pas encore mesurables, mais elles auront un impact sur les sélections olympiques et un impact budgétaire (annulations diverses, acomptes non remboursables, nouveaux lieux de course...).

2.2 Service civique

Le premier agrément fédéral "service civique" était valable pour la période 2017-2019, et son renouvellement pour la période 2020-2023 a été obtenu en date du 28 février 2020.

Le contexte budgétaire restreint de l'agence du service civique impose depuis 2018 et jusqu'à 2021 un maximum de 6 services civiques par an pour la fédération.

Pour mémoire, le BE du 27/09/2019, a validé - au vu du faible nombre de volontaire accordé par l'agence nationale du service civique - que la fédération pourra :

- accompagner les ligues qui souhaiteraient entrer dans le dispositif pour obtenir leur propre agrément et en faire bénéficier les clubs de leur territoire,
- à défaut, accompagner les demandes de clubs pour l'obtention d'un agrément individuel.

2.3 Service national universel et sport

Le Service National Universel est un engagement fort du Président de la République. Il s'adresse aux jeunes filles et garçons âgés de 15 à 16 ans.

Les quatre objectifs du SNU :

1. Accroître la cohésion et la résilience de la nation en développant une culture de l'engagement
2. Garantir un brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge
3. Renforcer l'orientation en amont et l'accompagnement des jeunes dans la construction de leurs parcours personnel et professionnel
4. Valoriser les territoires, leur dynamique et leur patrimoine culturel

Le SNU comprend 3 étapes clés :

1. Un séjour de cohésion

Il permet à chaque jeune de découvrir un autre territoire. C'est également une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en communauté, développer sa culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.

Il dure 2 semaines, dans une brigade de 200 jeunes et dans l'année qui suit la classe de 3ème.

2. Une mission d'intérêt général obligatoire

Elle est préparée durant le séjour de cohésion notamment à l'occasion d'un module "découverte de l'engagement". Elle s'inscrit dans les domaines suivants : solidarité, santé, éducation, culture, **sport**, environnement et développement durable, citoyenneté, etc.

Elle dure 2 semaines, dans l'année qui suit le séjour de cohésion.

3. Un engagement volontaire (facultatif)

A l'issue des 2 premières étapes, chaque jeune peut s'engager pour une société fraternelle et d'entraide mobilisant un dispositif existant : **Service Civique**, sapeur pompier volontaire, réserviste...

Le Ministère des Sports a lancé un appel aux fédérations pour participer au déploiement du Service National Universel (SNU). La F.F.TRI. s'est portée volontaire. Une convention sera signée entre la F.F.TRI., le Ministère des Sports et le Ministère de l'Éducation Nationale dans la 1ère quinzaine de mars 2020.

La F.F.TRI. doit :

- Proposer une ou des actions pour la phase de cohésion du SNU (juin 2020)
- Proposer des missions d'intérêt général pour la 2ème phase du SNU (juillet 2020 - juillet 2021)

6 ligues sont engagées : Normandie, Pays de la Loire, Grand Est, Nouvelle Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Guadeloupe

2.4 CNOSF : Règle 40 - JO Tokyo 2020

Benjamin MAZE, Directeur Technique National, rappelle que la communication que la communication pendant la période des Jeux est un sujet complexe.

La règle 40 est un article de la Charte olympique, qui expose les principes régissant l'utilisation de l'image des participants aux Jeux Olympiques, à des fins publicitaires, pendant la période des Jeux Olympiques. Cette règle a évolué dans le but d'offrir davantage d'opportunités commerciales aux athlètes, tout en protégeant les droits des partenaires olympiques et en les mobilisant toujours mieux au soutien des athlètes.

Benjamin MAZE précise :

- que la Période des Jeux, s'étend de la date d'ouverture du Village olympique des Jeux de Tokyo 2020 jusqu'à la fin du deuxième jour suivant la cérémonie de clôture, soit du 14 juillet 2020 au 11 août 2020 compris.
- Les propriétés olympiques à ne jamais utiliser :

- les anneaux olympiques
 - l'ensemble des appellations et créations liées au mouvement olympique et aux Jeux, telles que les logos, mascottes et termes "Tokyo 2020", "Paris 2024", "Olympique", "Jeux Olympiques" ou "JO"
- que l'athlète peut adresser un message de remerciement aux partenaires non olympiques.
Limite : un message de remerciement par partenaire non olympique personnel, publié sur les réseaux sociaux personnels de l'athlète.
Ce type de publication ne doit pas suggérer l'existence d'un lien commercial entre le CIO, les Jeux Olympiques, le CNOSF, Paris 2024 ou une délégation nationale olympique et un partenaire non olympique.
 - que des dérogations sont possibles pour tenir compte de situations particulières, notamment des athlètes qui participent à d'autres compétitions sportives peu de temps avant ou après la période des Jeux.

2.5 Plan aisance aquatique (Agence Nationale du Sport)

Cahier des charges de l'Agence Nationale du Sport

Objectifs

- enjeu ministériel contre la lutte des noyades des plus jeunes.
- pouvoir faire évoluer un enfant de 6 ans en sécurité dans l'eau.
- garantir un encadrement de qualité et une pédagogie adaptée à l'aisance aquatique.

Comment ?

- organiser des "classes bleues" sur le temps scolaire ou périscolaire. ET/OU
- assurer des sessions de formation d'éducateurs.

Utilité fédérale

Objectifs

- permettre aux éducateurs et aux formateurs d'augmenter en compétence sur la partie aquatique.
- permettre aux clubs et ligues de s'inscrire dans le dispositif de l'agence nationale du sport, plan "aisance aquatique".
- permettre aux clubs d'accueillir un public jeune de non nageur.

Place de la F.F.TRI. dans le dispositif

- attribution de 17 500 € pour la mise en place du projet.

Actions mises en place

Classe bleue

- organisée fin mars en partenariat avec le CREPS de Vichy et accueil de 50 enfants d'école maternelle.

Formation d'éducateurs

- formation des stagiaires du DEJEPS de Vichy.
- formation d'éducateurs invités par la DTN.



2.6 Promotion des Épreuves Affiliées

Le BE du 17 janvier 2020 avait donné son accord pour la mise en place d'un logo fédéral valorisant l'appartenance à la fédération, à l'instar de la démarche réalisée par la ligue Nouvelle Aquitaine.

Le BE demande à Jacky BAUDRAND de présenter le logo mis en place au prochain CA ouvert aux Présidents de Ligue afin que ce dernier puisse être utilisé dès cette année.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Pierre BIGOT
Secrétaire Général